



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 7 août 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour les immeubles situés aux 141 et 143, avenue Duranceau.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour chacun des deux (2) immeubles jumelés, une somme des marges latérales de un (1) mètre, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 30B/38B exige une somme des marges latérales de 2,0 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 juillet 2017.

Diane Mongeau

Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of August 7, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovables located at 141 and 143, avenue Duranceau.

This exemption would:

- Allow for each of the two (2) semi-detached buildings, a sum of side setbacks of one (1) metre, despite the fact that the placement standards grid 30B/38B requires a sum of side setbacks of 2.0 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 20, 2017.